



ARRETE N° 0071-2024

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route du stade**

Du 28 mai au 22 juin 2024 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Branchement eau usées**

A R R E T E :

Article 1 : **Du 28 mai au 22 juin 2024 inclus**, La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat manuel, route du stade

Article 2 : L'entreprise Bel et Morand TP – 403 E route de la gare, ZI de Mesinges, 74200 Allinges, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise Bel et Morand
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, 26 mai 2024

Cyprien TOURNIER
4^{ème} Adjoint en charge de la voirie

Affiché et mis en ligne le : 28 mai 2024.

